

Résolution concernant la création d'un campus virtuel au Québec

- ATTENDU** que seules les directions d'établissement ont été consultées dans l'élaboration et la mise en place d'un campus virtuel, dont le financement s'élève à 40 millions de dollars en 2018 ;
- ATTENDU** que l'expertise en matière d'enseignement à distance est partagée entre le corps professoral, les personnes chargées de cours et tutrices, les personnels professionnel et de soutien ;
- ATTENDU** que la création d'un campus virtuel comporte des impacts directs sur les conditions de travail et d'étude.

Les membres du Collectif des ÉGES :

- Dénoncent** leur exclusion des travaux conduisant à la création imminente d'un campus virtuel au Québec ;
- Réclament** de la ministre responsable de l'enseignement supérieur d'intégrer une délégation représentative de tous les groupes constitutifs des réseaux de l'enseignement supérieur (professeures et professeurs, personnes chargées de cours et tutrices, étudiantes et étudiants, personnels professionnel et de soutien) au comité de gestion ainsi qu'aux divers comités de travail mis en place pour la création d'un campus virtuel ;
- Exigent** que des comités paritaires intégrant des personnes désignées par la ministre et par chaque groupe concerné soient formés afin d'examiner les retombées de l'avènement d'un campus virtuel sur les conditions de travail et d'étude.

Adoptée le 4 juin 2018.